



Veranda non déclarée

Par Tito

Bonjour,

je souhaiterais avoir un conseil sur une véranda non déclarée construite il y a plus de 10 ans, d'après ce que j'ai compris il y a prescription sur les poursuites, la question que je me pose, est-ils obligés de la déclarer au vu de la déclaration des habitations au niveau des impôts depuis cette année et pour avoir l'esprit tranquille, quel genre de somme serait à régler ?

Par avance merci pour votre aide!

Par Al Bundy

Bonjour,

La prescription pénale est de 6 ans à compter de l'achèvement des travaux (art. 8 CPP).

Quelle est la valeur de surface de plancher (R.111-22 CU) et d'emprise au sol (R.420-1 CU) de cette véranda ? Le PLU s'oppose-t-il à cette véranda (hauteur, implantation, etc.) ?